



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2026
PROCÈS-VERBAL**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane MOULIN Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18/06/2026

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Stéphane MOULIN, Dominique LECAUCHOIS, Brigitte LAUGEOIS, Marie-Laure GRAVELEAU, David VAUBRUN, Laurent MARIE, Michèle HENRY, Patrick LOISON, Christophe DESCHAMPS, Muriel HERON, Laurence FLEURY, Sabrina FOUQUES, Mélanie DUTILLEUX, Stéphane QUESNE BANDZWOLEK, Déborah BENAICHE, Julien HARDY, Emmanuelle HARDY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Gilles CARPENTIER à Monsieur Laurent MARIE

Monsieur Francis FONTAINE à Monsieur Julien HARDY

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux du 20/05 et du 05/06/2026
2. Projet d'aménagement
 - Présentation du projet "Essentiel pour le mieux-être des Familles Normandes" par Madame Tiffany DUPERRON
3. Institution et vie politique
 - Présentation du "Pack Élus" par les Services de la Communauté de Brigades de Troarn (Gendarmerie)
4. Ressources humaines
 - Services administratifs - Création d'un emploi permanent à temps complet de Secrétaire Général de Mairie « SGM » ou de Directeur Général des Services "DGS" pour les services administratifs
5. Commande publique
 - Mairie - Mise en sécurité du réseau informatique
 - Mairie - Achat de matériel informatique
 - Espaces publics - Achat de mobilier urbain

6. Finances

- Tarifs de la location de la Salle des arts et des Loisirs
- Subvention 2026 à l'association sportive " Le Racing Auto-Sports"
- Décision modificative n°1 au budget primitif 2026 - Section d'investissement
- Demandes de subvention :
 - Au Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux petites Communes Rurales "APCR" pour la :
 - Réfection du sol du terrain multisports de Bavent
 - Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs
 - Au Syndicat Départemental dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes rurales « APCR" pour le :
 - Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs et l'École Élémentaire

7. Domaine – Patrimoine

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées « PDIPR" – Mise à jour

8. Administration générale

- Communauté de Communes Normandie Cabourg pays d'Auge – Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées « CLECT" intercommunale

9. Question diverse

- Jury d'Assises pour l'année 2027 – Établissement de la liste préparatoire communale

À l'ouverture de la séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'ordre du jour la question n°2 n'appelle pas du conseil municipal de décision ni de compte-rendu s'agissant uniquement de la présentation d'un projet qui pourrait voir le jour sur le territoire de la commune et que d'autre part la question n°3 est remise à une séance ultérieure, le gendarme référent devant présenter le "Pack Élus" ayant fait savoir qu'il était retenu à la Brigade par ses obligations.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 MAI ET DU 5 JUIN 2026

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sans observations.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°1/2026-24/06 : RESSOURCES HUMAINES – SERVICES ADMINISTRATIFS

- Création d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché au 1^{er} octobre 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2026

Considérant la nécessité de créer pour les services administratifs au 1^{er} octobre 2026 un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie en raison du départ en retraite le 26 novembre 2026 de l'agent titulaire et afin de permettre un tuilage par ce dernier jusqu'au dit départ en retraite, garantissant ainsi la continuité et le bon fonctionnement des services administratifs ;

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A au cadre d'emploi des attachés au grade d'attaché, la rémunération et le déroulement de carrière correspondant au cadre d'emploi concerné ;

Considérant, qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création au 1^{er} octobre 2026 d'un emploi permanent d'attaché, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives qui en découlent ;
- De procéder à la modification du tableau des emplois ;
- Dit que les crédits budgétaires sont pourvus au budget primitif 2026 chapitre 012 "Charges de personnel".

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

COMMANDE PUBLIQUE

N°2/2026-24/06 : MAIRIE – MISE EN SÉCURITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE

Monsieur Dominique LECAUCHOIS, en charge du dossier, informe l'assemblée qu'il est nécessaire et urgent de mettre à jour et de mettre en place une protection du réseau informatique de la mairie notamment par une sauvegarde en ligne du NAS de stockage afin de palier à toutes intrusions et menaces extérieures. Le prestataire informatique de la commune EASY W3 à Caen a fourni un devis dans ce sens pour un montant HT de 5 448,00 €.

Après en avoir délibéré, considérant la nécessité de procéder à la mise en sécurité du système de sécurité de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- Le devis de EASY W3 à Caen pour un montant HT de 5 448,00 € ;
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter la prestation ;
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2026 au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65811 « Droits d'utilisation – informatique en nuage ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°3/2026-24/06 : MAIRIE – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur Dominique LECAUCHOIS, en charge du dossier, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie de la flotte du parc informatique des services administratifs de la mairie, ces derniers étant devenus obsolètes notamment par l'arrêt par Microsoft de Windows 10 et le passage à Windows 11.

Le prestataire informatique de la commune EASY W3 à Caen a fourni un devis pour un montant total HT de 3 692,00 € comprenant les remplacements complets d'un PC dans le bureau des adjoints, celui dans le bureau des services administratifs utilisé notamment pour l'urbanisme et les élections, le remplacement de 2 écrans pour le bureau du secrétariat général par 2 écrans Liyama de 24 pouces ainsi que le remplacement de la borne wifi existante par une borne wifi Alcatel AP1301.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise EASY W3 à Caen pour un montant total HT de 3 692,00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et passer la commande ;
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2026 sur l'Opération 106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel informatique ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°4/2026-24/06 : ESPACES PUBLICS – ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Monsieur David VAUBRUN, en charge du dossier, en collaboration avec Madame Brigitte LAUGEOIS, après recensement des besoins dans les espaces publics sur le territoire communal, informe le conseil municipal qu'il a consulté trois fournisseurs de mobilier urbain pour l'achat d'une table de pique-nique "PMR", cinq corbeilles et cinq bancs.

Ces derniers ont répondu comme suit :

Fournisseur - Adresse	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
ALTRAD MEFRAN Collectivités À Florensac	- Banc Modo	540,00 €	5	2 700,00 €
	- Table de pique-Nique PMR	970,00 €	1	970,00 €
	Total			3 670,00 €
DIRECT Collectivités à Cenon	- Corbeilles 50L	95,00 €	5	475,00 €
	- Banc	614,00 €	5	3 070,00 €
	- Table pique-nique PMR	908,00 €	1	908,00 €
	Total			4 453,00 €
MANUTAN Collectivités à Niort	- Corbeilles 50L	143,10 €	5	715,50 €
	- Banc	585,00 €	5	2 925,00 €
	- Table pique-nique PMR	859,50 €	1	859,50 €
	- Remise de 5%			225,00 €
	- Garantie 100% Tranquillité			11,00 €
	Total			4 286,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'offre du fournisseur MANUTAN Collectivités à Niort pour un montant total HT de 4 286,00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande ;
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2026 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2152 « installations de voirie ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

FINANCES

N°5/2026-24/06 : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION SPORTIVE "LE RACING AUTO-SPORTS"

Au vu des justificatifs communiqués à la collectivité par l'Association Sportive "Le Racing Auto-Sports" pour sa participation à la restauration des participants et encadrants à la Journée Vélo organisée par la collectivité le dimanche 29 mars 2026, soit 27 tickets repas à raison de 10 € par repas ;

Vu les crédits votés au budget primitif 2026 le 30 avril 2026, en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé » ;

Vu l'annexe IV – B8 du budget primitif « Annexes patrimoniales – Subventions versées » à l'Association "Le Racing Auto-Sports" au titre de l'année 2026 d'un montant de 500 € ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe le montant définitif de la subvention à l'Association Sportive « le Racing Auto-Sports » à 270 € au titre de l'année 2026 ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à son versement.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°6/2026-24/06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2026 - Section d'investissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu le budget primitif 2026 voté le 22 avril 2026 par délibération n°5/2026-22/04 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits en section d'investissement en dépenses sur les opérations n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2131 « Constructions bâtiments publics » en raison des travaux de plomberie dans les sanitaires de l'école maternelle d'un montant TTC de 9 334,73 € décidés par délibération du conseil municipal n°10/2026-20/05 du 20 mai 2026 d'une part et d'autre part sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel informatique » en raison de l'achat de matériel informatique d'un montant TTC par délibération du conseil municipal n°4/2026-24/06 du 24 juin 2026 ; les crédits n'étant pas pourvus ou s'avérant insuffisants ;

De bien vouloir transférer les crédits comme suit ci-dessous :

- Virements de crédits en dépenses d'investissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 – OP 104 Gros travaux / Bâtiments communaux : Constructions bâtiments publics		9 350,00 €
D 2183 – OP 106 Matériel d'équipement : Matériel informatique		940,00 €
D 2111 – Terrains nus	10 290,00 €	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	10 290,00 €	10 290,00 €

Ce qui ramène les crédits ouverts en dépenses d'investissement après décision modificative :

Désignation	Crédits ouverts
2111 – Terrains nus	403 919,45 €
2131 – OP 104 : Construction bâtiments publics	9 350,00 €
2183 – OP 106 : Matériel informatique	4 440,00 €

D'où le tableau récapitulatif des crédits ouverts en section d'investissement du budget primitif 2026 :

	<u>Budgétés avant DM</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Total budget après DM</u>
Total général des dépenses d'investissement	880 838,39 €	10 290,00 €	10 290,00 €	880 838,39 €
Total général des recettes d'investissement	880 838,39 €	0,00€	0,00€	880 838,39 €
Total général des dépenses de fonctionnement	2 427 264,45 €	0,00€	0,00€	2 427 264,45 €
Total général des recettes de fonctionnement	2 427 264,45 €	0,00€	0,00€	2 427 264,45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote les modifications tels qu'exposés ci-dessus ;
- Autorise le transfert de crédits.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°7/2026-24/06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES "APCR+ "
- Réfection du sol du terrain multisports de Bavent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le revêtement du terrain multisports de Bavent présente un état de dégradation important source d'accidents potentiels pour les utilisateurs et qu'il va s'avérer nécessaire de prévoir des travaux de réfection sous peine de fermer la structure.

L'entreprise spécialisée dans la création et la réfection de terrain sportif REFERENCE SOL à Giberville, consultée par Monsieur David VAUBRUN, en charge du dossier, a fourni un devis estimatif d'un montant HT de 11 125,20 € soit TTC 13 350,24 € comprenant la réfection du sol en enrobé et la pose d'un gazon synthétique Eurofield TMS 22.

Il est précisé que les travaux n'auront pas d'impact sur la structure de jeux en acier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette opération pourrait être subventionnable par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales "APCR+" Année 2026 après étude technique du dossier par le Service Sports et Vie Associative du Département.

D'où le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant HT	Source de financement	Montant HT	Taux
Réfection du sol du terrain multisports	11 125,20 €	Conseil Départemental APCR +	5 562,60 €	50 %
		Autofinancement Budget Primitif 2026	5 562,60 €	50 %
TOTAL HT	11 125,20 €	TOTAL HT	11 125,20 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention à hauteur de 50% au titre de l'APCR+ 2026 au Conseil Départemental pour les travaux de réfection du sol du terrain multisports ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Dit que les crédits budgétaires sont pourvus en section d'investissement du budget primitif 2026 à l'Opération n°113 « Voirie et trottoirs » article 212 « Agencements et aménagements de terrain ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°8/2026-24/06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES "APCR+ "
- Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est projeté de changer une partie des luminaires de la Salle des Arts et des Loisirs, soit au total 20 luminaires, par des pavés LED moins énergivores que les luminaires existants.

L'entreprise d'électricité ELECTR AUDE SERVICE à Bavent, consultée par Monsieur Gilles CARPENTIER en charge du dossier, a fourni un devis estimatif d'un montant HT de 3 160,00 € soit TTC 3 792,00 €.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que cette opération pourrait recevoir d'une part une subvention du Conseil départemental dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales "APCR+" Année 2026 à hauteur de 30% et d'autre part du Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados "SDEC Énergie" dans le cadre de la contribution énergétique à hauteur de 50%.

D'où le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant HT	Source de financement	Montant HT	Taux
Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs	3 160,00 €	Conseil Départemental APCR +	948,00 €	30 %
		SDEC Transition énergétique	1 580,00 €	50 %
		Autofinancement Budget Primitif 2026	632,00 €	20 %
TOTAL	3 160,00 €		3 160,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au titre de l'APCR+ 2026 au Conseil Départemental pour les travaux de Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Dit que les crédits budgétaires sont pourvus en section d'investissement du budget primitif 2026 à l'Opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

N°9/2026-24/06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CALVADOS DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION ÉNERGÉTIQUE

- Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs
- Relamping de l'École Élémentaire (Nouveau Groupe)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est projeté de changer d'une part une partie des luminaires de la Salle des Arts et des Loisirs soit au total 20 luminaires par des pavés LED et d'autre part les luminaires de l'École Élémentaire (Nouveau Groupe) par des luminaires LED moins énergivores que ceux existants. L'entreprise d'électricité ELECTR AUDE SERVICE à Bavent, consultée par Monsieur Gilles CARPENTIER en charge du dossier, a fourni deux devis estimatifs pour le :

- Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs d'un montant HT de 3 160,00 €
- Relamping de l'École Élémentaire d'un montant HT de 7 040,00 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette opération de relamping pourrait recevoir une subvention globale d'un montant de 5 655,00 € au titre de l'année 2026 du SDEC Énergie dans le cadre de l'aide à la contribution énergétique.

D'où le plan de financement estimatif ci-dessous :

	Département APCR + (taux 30%)	SDEC Année 2026	Autofinancement Commune	Coût des travaux HT
Relamping de la Salle des Arts et des Loisirs	948,00 €	1 580,00 €	632,00 €	3 160,00 €
Relamping de l'École élémentaire	0,00 €	4 075,00 €	2 965,00 €	7 040,00 €
Total	948,00 €	5 655,00 €	3 597,00 €	10 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention dans le cadre de la contribution énergétique pour l'année 2026 au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados pour les travaux de relamping de la Salle des Arts et des Loisirs et l'École Élémentaire ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Dit que les crédits budgétaires sont pourvus en section d'investissement du budget primitif 2026 à l'Opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

🔗 Pas de délibération – Dossier reporté à une séance ultérieure

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES ARTS ET DES LOISIRS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que soit voté un tarif préférentiel pour les agents communaux domiciliés ou non sur le territoire de la commune.

Cependant, il informe que les services du contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Lisieux, interrogés quant à la légalité d'une telle décision, n'ont pas à ce jour apporté de réponse.

En conséquence, il est décidé de reporté ce dossier à une séance ultérieure dans l'attente de l'avis du contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Lisieux.

DOMAINE – PATRIMOINE

N°10/2026-24/06 : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES "PDIPR"
- Mise à jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil Départemental du Calvados de procéder à la mise à jour de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées "PDIPR", en application de la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (via Calvados Attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt du dossier :

- Émet un avis favorable sur le projet de mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ;
- Approuve l'inscription de la liste des chemins en annexe au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires dont :
 1. La partie assurant la liaison entre les chemins de la Haie de Saules et du 8^{ème} Para Britannique le long de la RD 37
 2. Le chemin des Cyclamens (prolongement du chemin des Harnots jusqu'à la RD 224 (rue du Petit Plain))
 3. La partie assurant le lien entre l'impasse Chef de Rue (n°643) et le CR013 dit de Fauvel (n°652)
- S'engage, en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer, soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°11/2026-24/06 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

- Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées "CLECT" intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2026-062 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge lors de sa séance du 11 mai 2026 et relative à la création et modalités de composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées "CLECT" ;

Considérant qu'il a été créé, par la délibération susvisée, entre l'établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble de ses communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges dans l'hypothèse de transfert ou restitution de compétences au sein du bloc intercommunal ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé que cette commission serait composée de 38 sièges, soit un siège par commune membre ;
Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner les représentants amenés à siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant qu'il convient, en vertu des éléments ci-avant mentionnés, de désigner un représentant qui représentera la commune de Bavent au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : Désigne Monsieur Stéphane MOULIN représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées "CLECT" intercommunale.

Article 2 : De transmettre à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge la présente délibération ainsi que les coordonnées du représentant désigné.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/07/2026
Publication le : 08/07/2026

QUESTION DIVERSE

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2027

- Établissement de la liste préparatoire communale

Monsieur le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2027 tire au sort publiquement, à partir de la liste générale électorale politique de Bavent 3 Noms conformément à l'Arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-26-024, en date du 31 mars 2026, à savoir :

1. N°45 Madame BECAN Christelle
2. N°767 Madame POUCHIN Andrée née ZIDDIN
3. N°90 Madame BOURILLON Margot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Le Maire,
Stéphane MOULIN



La Secrétaire,
Mélanie DUTILLEUX